www.morbihan.com

ÉDITION 2012

Morbihan
La Bretagne Côté Sud

L'emploi salarié dans le tourisme en Morbihan

Morbihan
OBSERVATOIRE

Tél. : 02 97 54 58 13

http://www.morbihan-pro.com

Quelques indicateurs économiques du tourisme en Morbihan

Le Morbihan fait parti des départements français les plus attractifs en matière de tourisme. Nous vous présentons ici quelques chiffres qui permettent de mesurer l'ampleur du phénomène.

En contexte économique difficile, le tourisme est, semble t-il, un secteur qui résiste plutôt bien. Au prix de quelques ajustements du budget séjour, les Français et les clientèles étrangères qui fréquentent nos territoires continuent à partir en vacances. Le Morbihan, destination de proximité, maintient de bons niveaux de fréquentation en 2011 : cela confirme l'importance de ce secteur économique qui participe au dynamisme du département.

Quelques indicateurs économiques du tourisme en Morbihan :

- Le 5ème département français en volume de nuitées pour l'activité touristique estivale
- Plus de 33,3 millions de nuitées extra départementales en 2010
- 1,6 million de nuitées hôtelières
- 3,2 millions de nuitées en camping
- 1,8 million d'entrées recensées dans 77 sites culturels et de loisirs
- Plus d'1,3 million de visiteurs sur les 6 îles principales
- Près d'1 milliard d'euros de consommation touristique (estimation)
- Près de 2,7 millions d'euros de taxe de séjour perçue
- Plus de 13 000 emplois salariés en moyenne annuelle et jusqu'à 21 000 emplois en août

TOP 20 des départements en part de nuitées françaises sur l'été

Source : SDT ETE 2011

83- Var	3,9%
17- Charente-Maritime	3,7%
34- Hérault	3,4%
85- Vendée	3,2%
56- Morbihan	**2,5%**
66- Pyrénées-Orientales	2,4%
29- Finistère	2,2%
2A/2B- Corse	2,1%
40- Landes	2,1%
44- Loire-Atlantique	2,0%
33- Gironde	1,9%
74- Haute-Savoie	1,8%
06- Alpes-Maritimes	1,8%
30- Gard	1,7%
14- Calvados	1,6%
64- Pyrénées-Atlantiques	1,6%
13- Bouches-du-Rhône	1,5%
22- Côtes-d'Armor	1,5%
11- Aude	1,5%
73- Savoie	1,5%

Pour en savoir plus :

Les chiffres clés du tourisme

Emploi salarié dans le tourisme

Depuis plusieurs décennies, l'activité touristique s'est développée en Morbihan, générant des retombées économiques importantes. Activités et hébergements se sont structurés afin de répondre aux demandes de clientèles de plus en plus exigeantes. D'une activité autrefois secondaire, l'ampleur du phénomène touristique a engendré une professionnalisation des acteurs et une augmentation des masses salariales. Ce document présente les résultats d'une étude partenariale (INSEE/CRT/CDT) qui vise à mesurer le poids du tourisme à travers le prisme de l'emploi, mais également de mieux comprendre la structure de l'emploi salarié.

Si certains salariés vivent désormais à l'année de cette activité économique, sa saisonnalité engendre des besoins de main d'œuvre supplémentaire en haute saison. C'est pourquoi, l'étude s'attache à souligner les particularité de l'emploi touristique saisonnier.

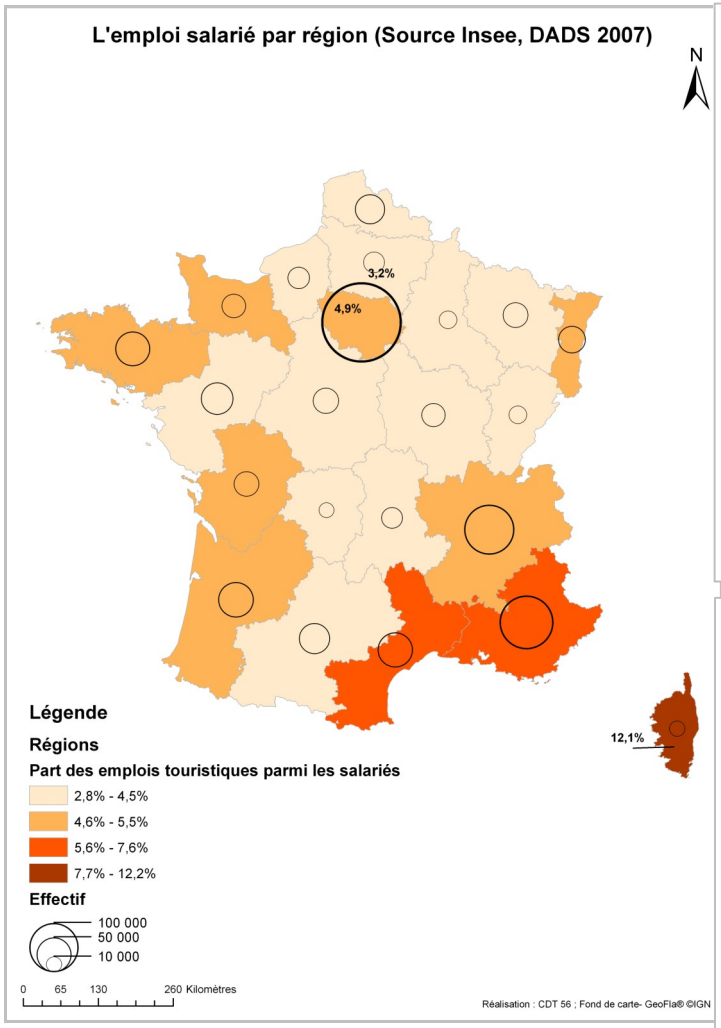

Source : Insee, DADS 2007

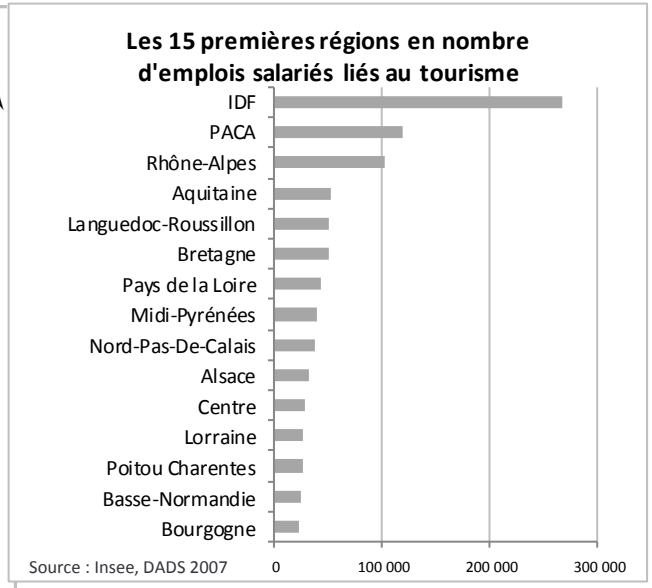

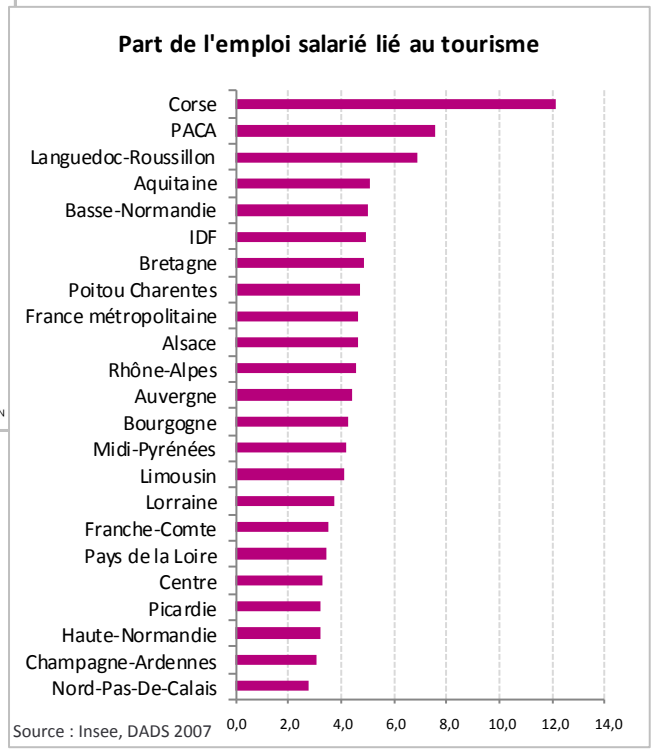

Près de 50 000 emplois liés au tourisme sont recensés en Bretagne en 2007. Cela représente 4,8% des emplois salariés totaux. Ce recensement comptabilise les emplois touristiques directement et indirectement liés au tourisme*.

La Bretagne se situe au 7ème rang des régions françaises pour la part de l'emploi touristique sur l'emploi total, derrière l'Ile de France et la Basse Normandie. En haut du classement, on trouve la Corse et la région PACA, dont la dépendance à l'activité touristique est importante.

En volume d'emploi, c'est l'Ile de France qui brigue la première place, avec plus de 267 000 emplois touristiques. La Bretagne se situe au 6ème rang national derrière le Languedoc-Roussillon.

Proposant 12 000 emplois salariés en Bretagne, la restauration est le premier employeur de l'activité touristique, suivi par l'hôtellerie qui emploie plus de 8 700 personnes.

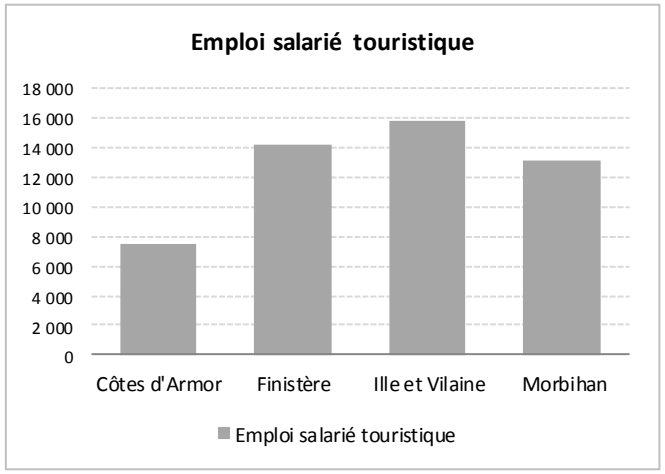

Source : Insee, DADS 2007

Moyenne annuelle	Emploi salarié touristique	Part de l'emploi salarié lié au tourisme (en%)
Côtes d'Armor	7 562	4,5
Finistère	14 269	5,2
Ille et Vilaine	15 875	4,3
Morbihan	13 194	6,0
Région Bretagne	49 948	4,8

Source : Insee, DADS 2007

Le Morbihan compte plus de 13 000 emplois touristiques en moyenne sur l'année, soit plus de 6% de l'emploi total.

Le Morbihan est le premier département breton pour la part de l'emploi touristique sur l'emploi total, mais seulement le troisième département breton en nombre de salariés liés au tourisme. L'importance du nombre d'emplois salariés (supérieur au Morbihan) est notamment induit par la présence de grands centres urbains (Rennes, St-Malo, Brest) bien équipés en hôtels et restaurants ; ces secteurs sont les plus pourvoyeurs d'emplois touristiques (voir page 8).

Emploi salarié d'autres secteurs économiques en Morbihan :

Secteurs	Morbihan	
	Effectifs	%
Agriculture, pêche	4 987	2,2%
Industrie	45 288	20%
dont Industrie Agroalimentaire	*19 273*	*8,5%*
Construction	15 978	7%
Tertiaire	160 403	70,8%
dont Commerce	*30 988*	*13,7%*
Total Département	**226 656**	**100%**

(Source : estimations d'emploi - INSEE - Données au 31/12/2004 - Traitement GREF Bretagne)

Bien que les méthodologies employées ne soient pas comparables, le travail réalisé par l'INSEE sur l'emploi en 2004 (à partir de traitement GREF Bretagne) permet d'observer le poids d'autres secteurs d'activités économiques en Morbihan. Ce travail peut être utilisé ici uniquement pour illustrer un ordre de grandeur du poids relatif de chaque secteur économique.

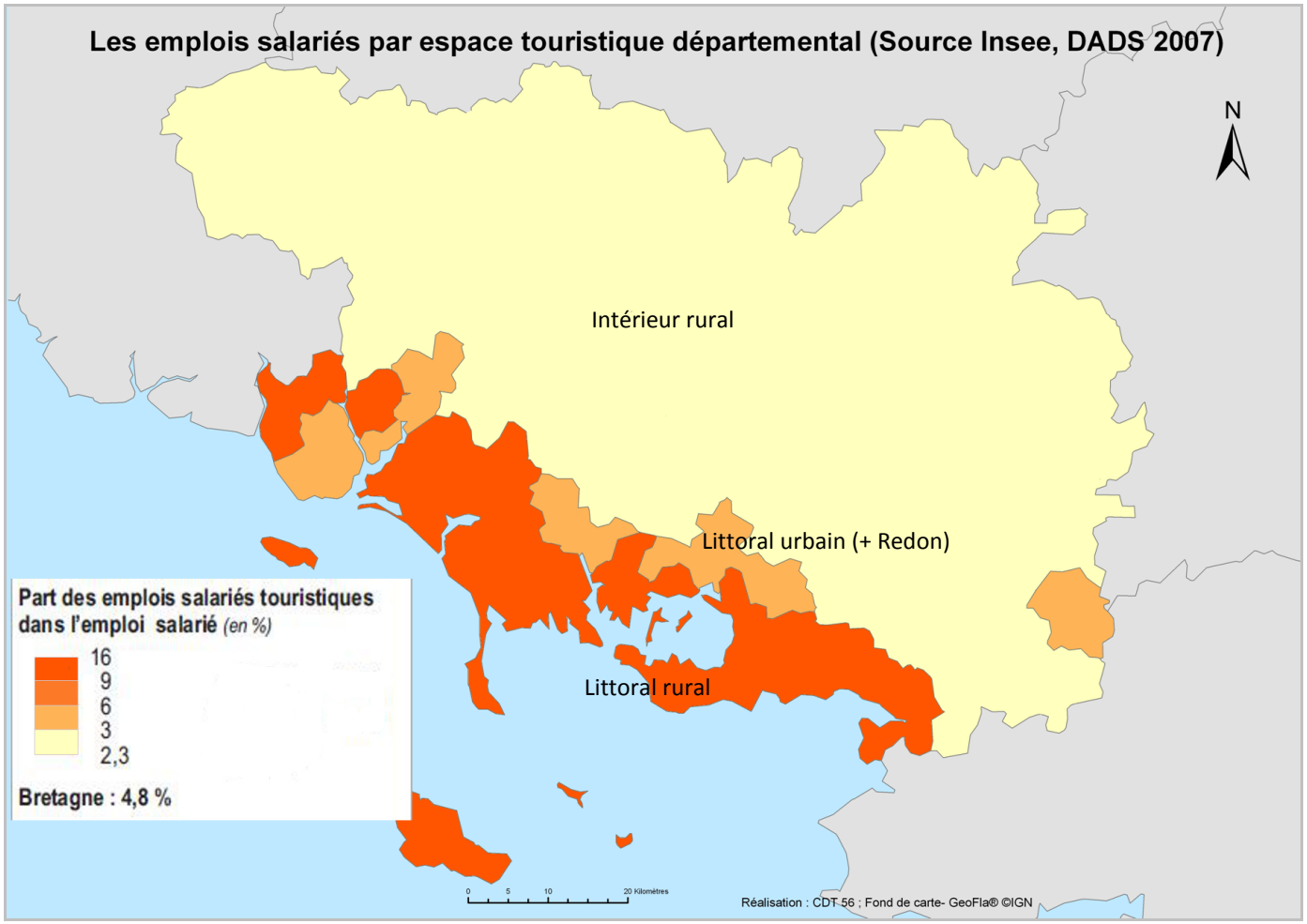

Source : Insee, DADS 2007

Le Pays de Vannes et le Pays d'Auray* totalisent plus de 8 400 emplois touristiques, soit plus de 3 emplois liés au tourisme sur 5 du département. Dans ces deux pays, le poids de ce secteur est important, puisque les emplois liés au tourisme représentent 9% des emplois totaux.

En espace littoral rural, l'emploi touristique représente en moyenne 16% des emplois totaux. En Morbihan, l'espace littoral rural et l'espace littoral urbain totalisent un nombre d'emplois liés au tourisme assez proche, avec respectivement 5 896 et 5 432 emplois.

* Les pays Voynet sont regroupés dans les cas où le pays seul ne présente pas le minimum de 30 000 emplois salariés totaux, seuil de secret statistique fixé par l'INSEE en dessous duquel l'exploitation n'est pas effectuée.

Pays / Espace	Emploi salarié lié au tourisme	Part de l'emploi touristique
Pays Voynet (ou regroupement)		
Centre Ouest Bretagne	879	3,8
Lorient	3 248	5,0
Vannes-Auray	8 402	9,0
Redon-Vallons Vilaine	680	1,9
Pontivy	562	2,1
Brocéliande-Centre-Ploermel	1 253	2,8
Type d'espace		
Littoral rural 56	5 896	16,1
Intérieur rural 56	2 009	2,5
Littoral urbain 56	5 432	5,3

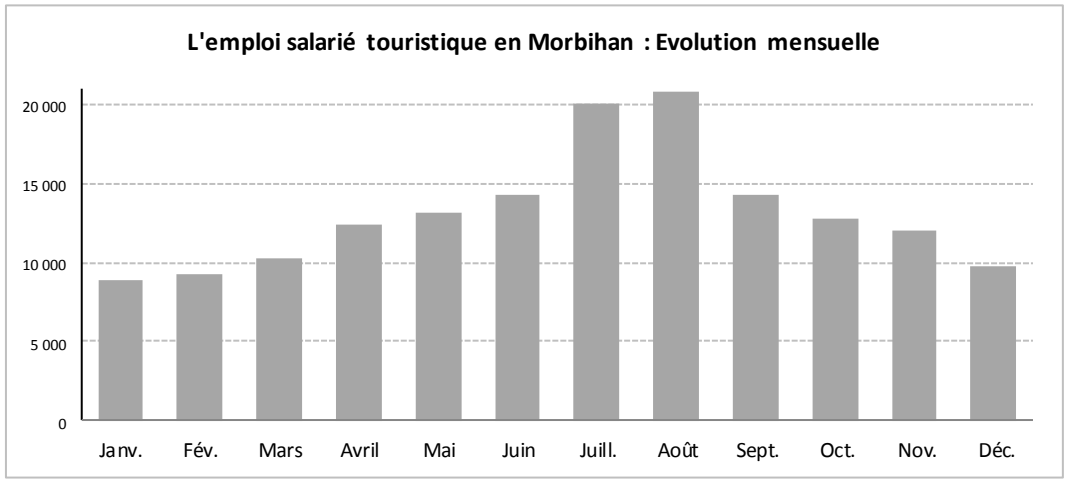

Source : Insee, DADS 2007

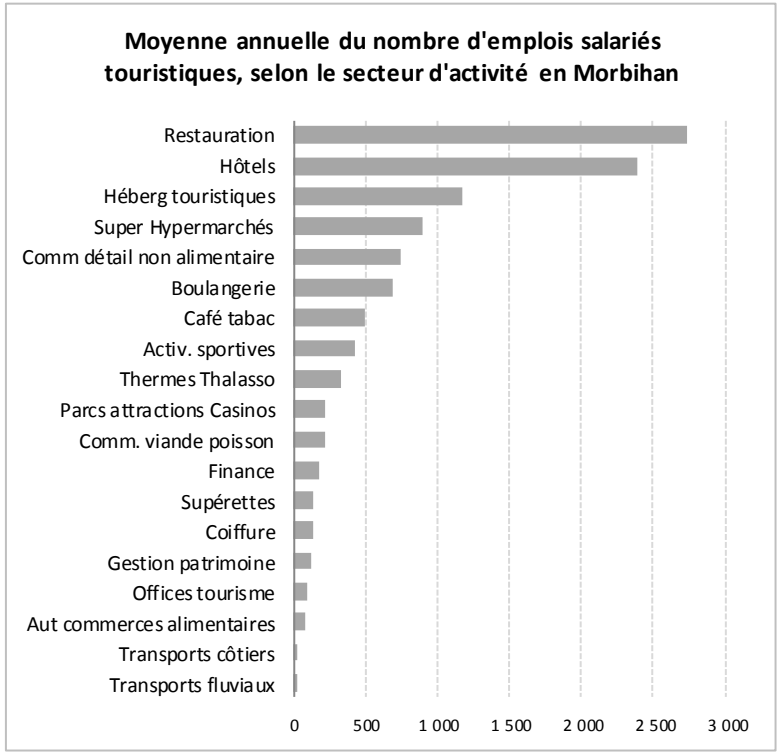

Source : Insee, DADS 2007

Le tourisme est un secteur économique à forte saisonnalité. L'emploi touristique reflète bien ce phénomène, puisque qu'il passe d'environ 8 900 emplois en janvier à près de 21 000 en août, soit une hausse de plus de 130%.

En Morbihan comme en Bretagne, la restauration propose le plus grand nombre d'emplois touristiques juste devant l'hôtellerie. Le poids de ces deux secteurs, explique la première place de l'Ille et Vilaine au niveau régional en nombre d'emploi touristique, les agglomérations de Rennes et dans une moindre mesure de St-Malo présentent une offre importante en hôtels et restaurants.

Ensuite les hébergements touristiques (hors hôtellerie) et les super et hypermarchés (activités indirectement liées au tourisme) sont des pourvoyeurs importants d'emplois touristiques en Morbihan.

La part que représente l'emploi touristique parmi l'emploi total du département est également marquée par cette saisonnalité. Ainsi, l'emploi touristique pèse 4,2% de l'emploi total du département en janvier et jusqu'à 8,9% en août.

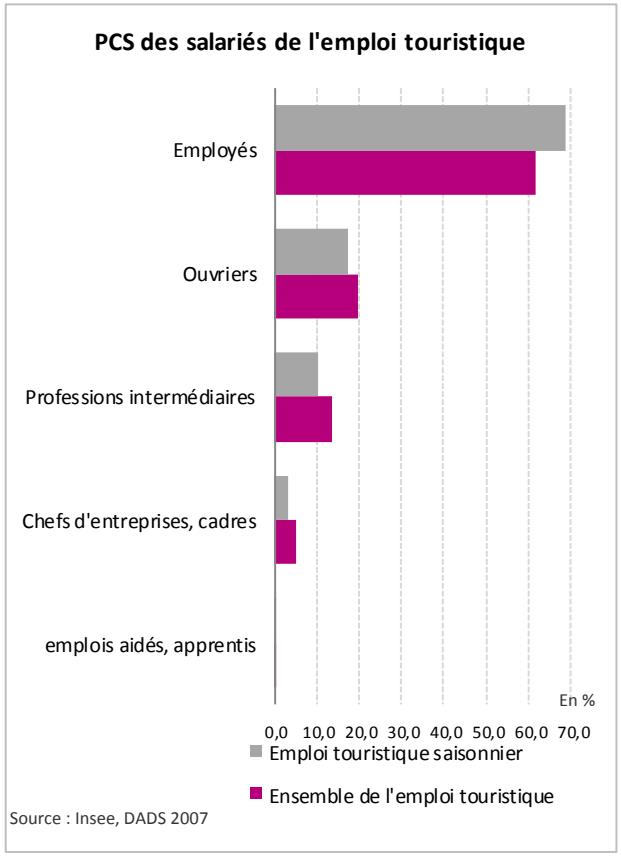

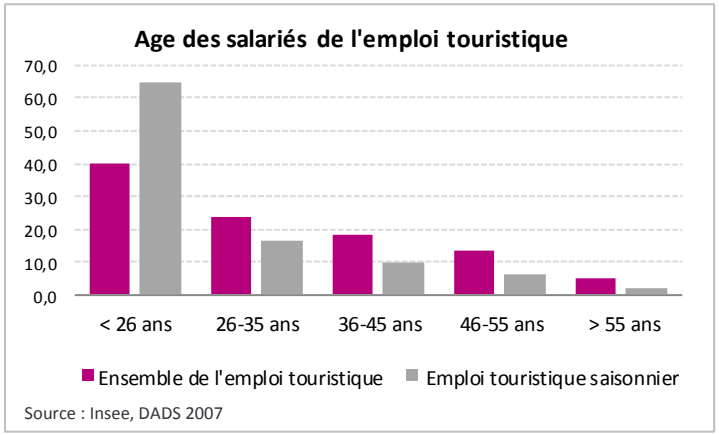

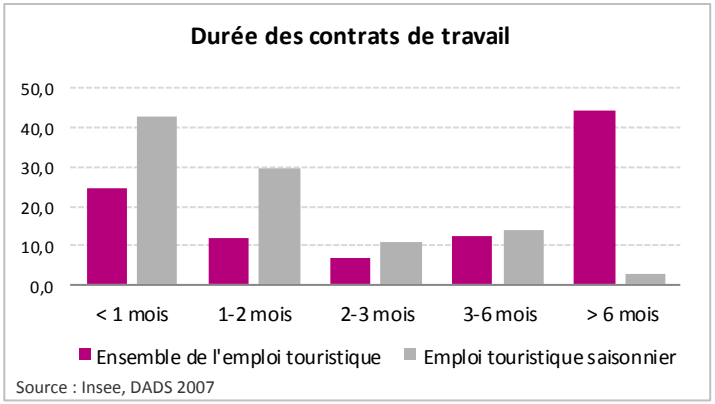

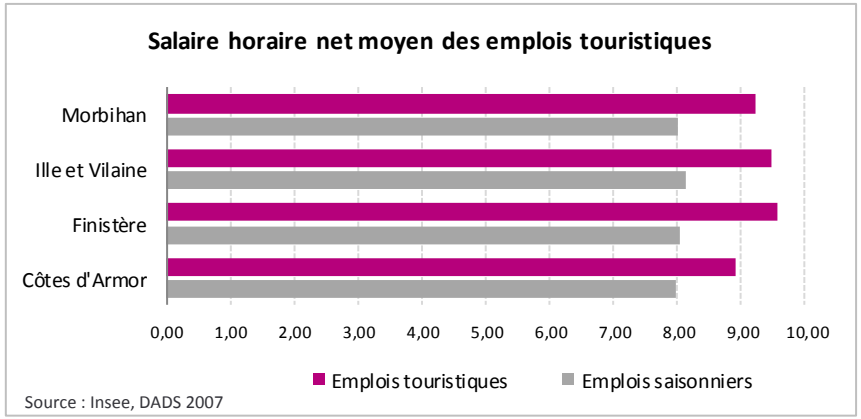

L'emploi touristique se caractérise par la forte proportion (40%) de salariés dont l'âge est inférieur à 26 ans. Cette proportion dépasse les 60% pour l'emploi touristique saisonnier.

Les employés sont la « PCS » (Profession et Catégorie socio-professionnelle) la mieux représentée avec plus de 3 salariés sur 5 sous ce statut (10 points de plus dans l'emploi touristique saisonnier).

Près d'1 contrat de travail sur 2, parmi l'ensemble des emplois touristiques ont une durée supérieure à 6 mois. Près d'1 contrat sur 4 dure, en revanche, moins d'1 mois.

En ce qui concerne l'emploi saisonnier, la durée de l'emploi est logiquement plus faible : 2 contrats sur 5 sont inférieurs à 1 mois, et près de 1 sur 3 ont une durée comprise entre 1 et 2 mois. Au total, près de 3 contrats sur 4 sont inférieurs à 2 mois.

En Morbihan, le salaire horaire net moyen atteint 9,25 euros pour les emplois touristiques totaux, contre 8,02 pour l'emploi touristique saisonnier.

Règles de détermination de l'emploi salarié touristique selon le type d'activité et le type de commune :

Type d'activité	Type de commune		
	Bien équipée pour le tourisme	**Moyennement équipée pour le tourisme**	**Peu équipée pour le tourisme**
100% touristique (ex hôtellerie)	Tout l'emploi	Tout l'emploi	Tout l'emploi
Fortement touristique (ex : restauration)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Aucun emploi
Moyennement touristique (ex : activités sportives et récréatives)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier	Aucun emploi
Faiblement touristiques (ex : le commerce de détail, habillement)	Emploi saisonnier	Aucun emploi	Aucun emploi
Non touristique (industrie)	Aucun emploi	Aucun emploi	Aucun emploi

Source - INSEE - Octant n°18 et 19

La méthode utilise une exploitation des DADS (Déclarations annuelles de Données Sociales) de 2007. La source n'est pas appropriée aux études longitudinales. Les DADS couvrent les catégories de salariés, pour tous les établissements et pour toutes les activités économiques, à l'exception de l'agriculture, des services domestiques et des services de l'Etat.

Les déclarations annuelles de données sociales permettent de comptabiliser les contrats de travail des salariés sur deux années successives. Pour étudier la fidélisation des saisonniers, une exploitation spécifique a été réalisée sur les sept activités les plus touristiques : hôtellerie, hôtellerie de plein air, autres hébergements marchands, restauration, transports côtiers, offices de tourisme, activités thermales et de thalassothérapie. Pour cette partie de l'étude, la saison considérée s'étend du 1er avril au 30 septembre.

La méthode d'estimation des emplois salariés liés à l'activité touristique s'appuie sur deux critères : la localisation de l'établissement et son secteur d'activité. Le niveau d'équipement touristique de chaque commune est déterminé à partir de six indicateurs :

- l'emploi dans la restauration
- La capacité en restaurants
- La capacité d'hébergement dans les hôtels
- La capacité d'hébergement dans les campings
- Le nombre de résidences secondaires rapporté à celui des résidences principales
- La présence d'un site touristique

Le niveau d'équipement touristique du bassin de vie auquel appartient la commune est pris en compte dans un deuxième temps. Au final, chaque commune est soit bien, soit moyennement, soit peu équipée pour le tourisme.

Un classement des activités est établi par ailleurs, en fonction de l'intensité de leur lien avec le tourisme. Chaque activité est alors considérée comme totalement, fortement, moyennement, faiblement ou pas du tout touristique. Dès lors, suivant le classement de la commune et le classement de l'activité, l'emploi salarié des établissements est attribué intégralement, en partie ou pas du tout à la fréquentation touristique suivant le tableau de décision ci-après :

L'analyse des contrats saisonniers repose en outre sur la prise en compte de la période de rémunération. La période retenue pour les contrats saisonniers d'été débute le 1er mars et s'achève le 31 octobre. Dans le cadre de l'étude, tous les contrats ont été retenus.

Ce document est consultable et téléchargeable sur l'espace professionnel du site Internet du Comité Départemental du Tourisme du Morbihan, www.morbihan-pro.com, rubrique Observation.

Vous y trouverez également l'ensemble des documents et études produits par l'observatoire du tourisme :

- Analyses de fréquentation des hébergements et des activités de loisir, profils et comportements des clientèles touristiques...

Contact : Patrick CANTIN
Service Développement - Observatoire Départemental du Tourisme
COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DU MORBIHAN
PIBS – Allée Nicolas Leblanc - BP 408 – 56010 VANNES Cedex
Tel. 02.97.54.58.13 – Fax. 02.97.54.27.92
cantin-p@morbihan.com